



CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ

PROCÈS-VERBAL

Séance du 08 juin 2017

- approuvé le 28 septembre 2017 -

PRESENTS	
Membres du Conseil	Nicola BALLHAUSEN, Kristine BALSLEV, Daphné BAVELIER, Kerstin BRINKMANN, Marc DURAND, Guido GENDOLLA, Emilie JOLY, Yvan SANCHEZ, Gaviota VILLAMIL
Ex officio	Pierre BATARDON – administrateur, Pascal ZESIGER – doyen, Pascale PASCHE-PROVINI – conseillère aux études
Invité(s)	Jean-Luc DORIER - président de la Section SED, Julie FRANCK sur la thématique « soutien aux réfugiés »
EXCUSES	
Membres du Conseil	Abdeljalil AKKARI, Sandrine AMSTUTZ, Vanessa BARBIER, Koviļjka BARISNIKOV, Pierre BARROUILLET, Jean-Michel BAUDOUIN, Ecaterina BULEA BRONCKART, Edith CAMPOS, Olivier DESRICHARD, Laurent FILLIETTAZ, Edouard GENTAZ, Francia LEUTENEGGER, Vanessa REMERY, Sabine VANHULLE, Matthieu VETOIS
Ex officio	Valérie FAVEZ, Aline MEYER, Stéphanie BOUCHET-ROSSIER, Myriam RADHOUANE (suppléante A. Meyer) – conseillères aux études

Ordre du jour

- 1 – Approbation du PV de la séance du 04.05.2017
- 2 – Communications du doyen
- 3 – Directive concernant l'organisation et l'évaluation des examens
- 4 – Projets de modification de règlements d'études
 - Diplôme de formation continue en formation d'adultes – DAS en Analyse, gestion et développement
 - Certificat de formation continue – CAS en Formation d'adultes
- 5 – Divers

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 04.05.2017

Le procès-verbal est approuvé.

2. COMMUNICATIONS DU DOYEN

→ Visite de la Commission de l'enseignement supérieur

La rencontre avec la Commission du Grand Conseil, présidée par Patrick Saudan, est confirmée pour la date du 29 juin 2017 sur le campus Biotech. La Faculté aura l'occasion de présenter un large aperçu de ses activités, notamment au moyen de vignettes (5) de quelques minutes.

→ Reconnaissance Maîtrise MAEPS (conjointe avec la HEP VAUD) par la CDIP

La formation a été officiellement reconnue par la CDIP sans aucune demande de modification.

→ Evaluation finale du PRN en Sciences Affectives

L'évaluation est dans l'ensemble très positive. Le Centre interfacultaire en Sciences affectives et ses activités seront pérennisés.

→ Evaluation finale du doctorat lémanique en Neurosciences

L'évaluation des experts est très flatteuse. Cette évaluation aura également permis de modifier certains aspects administratifs jugés insatisfaisants.

→ Subside Tremplin pour deux chercheuses de la FPSE

Coralie Delorme (en SSED) et Fleur Lejeune (en psychologie) ont toutes deux obtenu un subside « tremplin ». Pour un semestre, le programme libère les bénéficiaires de certaines de leurs charges professionnelles en finançant leur remplacement afin de leur permettre de se consacrer à leurs activités de recherche (étouffer leur dossier scientifique, rédiger des articles, publier leur thèse, ...). Six à huit subsides sont accordés chaque année pour l'ensemble de l'Université.

→ Départ de Sonia Sturm, adjointe au décanat

Le poste a été mis au concours et les annonces publiées dans la presse pour une entrée en fonction prévue dès le 1^{er} septembre prochain.

→ Budget

Compte-tenu du budget déficitaire probable pour 2017, le Rectorat affiche clairement la volonté de revenir à un budget équilibré pour 2018. L'Etat a déjà annoncé une coupure de 1% pour 2018, mais l'Université ne sait pas encore si elle sera concernée par cette mesure, à laquelle le Rectorat entend s'opposer le cas échéant.

COB3 : Les demandes déposées n'ont toujours pas été honorées. Il semble que l'essentiel de la COB3 sera utilisé pour honorer les engagements pris auprès du FNS, notamment lors de la création de Pôles nationaux de recherche – PNR.

→ **Avancement des groupes de travail du décanat**

Trois groupes de travail ont été mandatés par le décanat pour engager des réflexions sur les thématiques 1 – E-learning ; 2 – Professionnalisation ; 3 – Bilan Bologne

Les travaux du groupe sur le « bilan Bologne » sont désormais terminés et seront présentés et discutés dans diverses instances.

→ **Fête de la Faculté**

La fête de la Faculté a rencontré un large succès avec 110 collaborateurs inscrits. Le repas ainsi que les activités annexes ont été unanimement appréciés. Merci aux organisateurs !

[Départs K. Brinkmann, D. Bavelier]

3. DIRECTIVE CONCERNANT L'ORGANISATION ET L'ÉVALUATION DES EXAMENS

Un groupe de travail a été mandaté par le décanat pour faire le point sur l'évolution des pratiques et réactualiser les consignes et directives concernant l'organisation des examens et leurs évaluations au sein de la Faculté.

A noter que sont aujourd'hui soumises au Conseil participatif les directives non régies par une réglementation supérieure telle que les règles universitaires ou les dispositions spécifiques à certains règlements d'études, qui, d'une part, ne relèvent pas de sa compétence et d'autre part, ne peuvent être modifiées par des directives internes. Ce sont notamment des dispositions spécifiant les modalités d'organisation et d'évaluation des examens (planification, présence et responsabilité des enseignants, non communication de résultat avant publication officielle, ...), ainsi que la conduite à tenir en matière de fraude ou plagiat (prévention, détection, procédure en cas de fraude avérée). Une discussion s'engage.

Concernant le point **C – Gestion des éventuelles absences durant la session d'examens** (alinéa 2), il est signalé qu'il n'est pas toujours possible pour l'enseignant d'être atteignable. Pour adoucir la formulation, il est suggéré d'ajouter une formule telle que « dans la mesure du possible » au début de la dernière phrase du point, soit : « **Dans la mesure du possible**, l'enseignant-e doit par ailleurs rester atteignable pendant la durée de l'examen ».

De plus, au point **D – Evaluations et corrections** (alinéa 2), l'absence de l'évocation des examens oraux (soutenances de mémoires) est pointée, chaque section, voire orientation, semblant avoir ses propres pratiques.

P. Pasche indique que s'agissant d'un examen individuel, le résultat, n'ayant aucune incidence, n'était pas soumis à la contrainte et pouvait être communiqué. D'aucuns considèrent toutefois qu'il s'agit d'un examen tout de même, et qu'en ce sens, il devait être mentionné dans la directive.

Au vote, la directive concernant l'organisation et l'évaluation des examens est acceptée à l'unanimité (7 voix), avec la perspective que soit amendé le point C tel que suggéré ci-avant et que soient introduites, au point D, les consignes relatives aux examens oraux (soutenances de mémoires) quant à la communication du résultat. (*).

(*) **Mise à jour** - Le 27 juin dernier, le doyen de la Faculté a informé le président du Conseil participatif de la révision du texte afin de prendre en compte les demandes de modifications transmises au décanat :

*« En ce qui concerne la demande d'ajouter "Dans la mesure du possible", à l'obligation de l'enseignant-e de rester atteignable pendant la durée de l'examen (point C. 2), le Conseil propose le libellé suivant : « L'enseignant-e doit par ailleurs rester atteignable pendant la durée de l'examen, **sauf cas exceptionnel** ». Le Conseil décanal pense que cette formulation prend en compte de manière plus précise les situations qui ont été évoquées en séance du Conseil participatif, alors que la formulation « dans la mesure du possible » rend de fait inopérante l'exigence.*

*La seconde demande du Conseil participatif vise à autoriser la communication de la note du mémoire de master immédiatement après la soutenance (point D.2), et nous proposons le rajout suivant : « Aucun résultat final ne doit être communiqué aux étudiant-e-s avant la notification officielle des notes ; **une exception peut être faite pour les mémoires.** »*

Le même jour, le président du Conseil participatif a confirmé au doyen de la Faculté que les modifications proposées par le Conseil décanal répondaient parfaitement aux demandes formulées par le Conseil participatif et que la directive, ainsi amendée, pouvait être diffusée.

4. PROJETS DE MODIFICATION DE RÈGLEMENTS D'ÉTUDES

- **Diplôme de formation continue en formation d'adultes – DAS en Analyse, gestion et développement**
- **Certificat de formation continue – CAS en Formation d'adultes**

Créé à la fin des années 1980, le CEFA (Certificat de formation continue en formation des adultes) a été remplacé dès 2003 par une offre de formation élargie comprenant deux cursus : le Certificat de formation continue en développement et animation de systèmes de formation (CEDASF) et le Diplôme de formation continue pour formateur d'adultes (DUFA), qui, afin d'améliorer leur visibilité, seront dotés de deux règlements d'études distincts en 2011.

Les modifications apportées consistent pour l'essentiel en :

- Une offre modulaire supplémentaire (14 modules au lieu de 13)
- La modification du Comité directeur avec une co-direction possible
- La mise à jour des conditions d'inscription (admission, émolument, abandon, ..)
- La modification de l'appellation des domaines (1, 2, 3 → A, B, C ..)
- La mise à jour des modalités d'évaluation (présence exigée de l'étudiant à 80% des enseignements, fraude).

Ne suscitant ni commentaire ni question, les projets de modification des règlements d'études du CAS en formation d'adultes et du DAS en Analyse, gestion et développement sont approuvés à l'unanimité (7 voix).

Les plans d'études sont également adoptés à l'unanimité.

5. DIVERS

Intervention de Julie Franck sur l'initiative facultaire « soutien aux réfugiés », initiative qui s'inscrivait dans le cadre d'un groupe de réflexion autour de 2 axes :

1 – l'action immédiate/engagement citoyen avec, notamment, l'organisation et la mise en place du « **Café solidaire** » ; 2 – la recherche et l'expertise/l'appel aux compétences académiques.

- Le « **Café solidaire** »

Chaque mercredi de 9 à 11h, pendant 12 semaines à la cafétéria d'Unimail, 10 à 15 réfugiés ont échangé avec des collaborateurs de la Faculté, mais aussi avec des acteurs externes (travailleurs sociaux, ...). L'initiative a rencontré un vif succès. Les échanges ont été spontanés, très libres et ont donné lieu à un espace de partage des cultures. Les réfugiés ont également pu bénéficier d'aide telle que des conseils pour rédiger des CV, des lettres de motivation, ainsi que de soutien dans leurs démarches administratives.

Il est prévu de pérenniser ces rencontres avec une reprise dès la rentrée de septembre.

Perspectives

- Un projet de pièce de théâtre (création d'un spectacle),
- Obtention d'un budget correspondant à 50% d'un poste d'assistant autour d'un projet « apprentissage du langage et santé mentale » qui réunit 4 équipes de la Section de psychologie,
- Idée de créer des groupes de consultation parentale (B. Goguikian),
- Idée de mettre en place des tandems avec des étudiants de bachelor (forme de mentorat), la majorité des réfugiés étant âgée de 18-25 ans.

Si la Section de psychologie est à l'origine d'une réflexion sur cette thématique, tous ces projets souhaitent s'inscrire dans le cadre d'une collaboration intersection plus affirmée et dans la stratégie du programme « **Horizon académique** » mis en place par l'Université de Genève <https://www.unige.ch/admissions/sinscrire/horizon-academique/>

Un bel été à tou-te-s !

GE/ 11.07.2017/ M. Philippe